



M E T P A R K

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

03 JUIN 2021

Bureau du courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 25 mai 2021 (convocation du 12 mai 2021)**

Aujourd'hui vingt cinq mai deux mille vingt et un à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Madame Béatrice de François, vice-présidente de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : Mme Béatrice de François, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Michel POIGNONEC ayant donné pouvoir à M. Emmanuel SALLABERRY, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH ayant donné pouvoir à Mme Béatrice de François

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/03/04P

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Par délibération n° 2021/02/01P, le conseil d'administration de la Régie a validé la reprise anticipée des résultats 2020 au regard des résultats d'exécution du budget.

Les résultats repris par anticipation étant identiques à ceux déterminés dans le compte de gestion et le compte administratif 2020, il convient d'entériner de façon définitive les montants à affecter.

BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2020 ont été adoptés par le conseil d'administration le 25 mai 2021 avec :

- en section de fonctionnement un déficit de 1 233 448,02 €,
- en section d'investissement un excédent de 1 813 345,28 €.

Compte tenu de ces excédents, les résultats cumulés à reporter s'élèvent à :

- pour la section de fonctionnement : 9 911 767,07 € (excédent cumulé à la clôture de l'exercice précédent) – 1 233 448,02 € (résultat de l'exercice 2020)
= 8 678 319,05 € à reporter au compte 002,

- pour la section d'investissement : 4 894 969,04 € (excédent cumulé à la clôture de l'exercice précédent) + 1 813 345,28 € (résultat de l'exercice 2020) = 6 708 314,32 € à reporter au compte 001.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir pour le budget principal :

- entériner l'affectation de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 8 678 319,05 € au compte 002,
- entériner l'affectation de l'excédent de la section d'investissement de 6 708 314,32 € au compte 001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 25 mai 2021

Pour expédition conforme

La vice-présidente


Béatrice de François